



BOURSE RÉGIONALE DES PRODUITS VIVRIERS DANS L'ESPACE UEMOA / Des représentants des huit pays membres de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (Uemoa), ont pris part, hier mercredi 8 novembre 2017, à Ivotel à Abidjan-Plateau, à un atelier de restitution du rapport visant à déterminer une liste de produits susceptibles d'être commercialisés au travers d'une Bourse régionale des produits vivriers (Brpv) dans l'espace Uemoa.

Une liste de produits susceptibles d'être commercialisés validée



Les participants à l'atelier ont posé avec la représentante du Ministre Souleymane Diarrassouba (au centre) (Ph. B.I)

Des représentants des huit pays membres de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (Uemoa), ont pris part, hier mercredi 8 novembre 2017, à Ivotel à Abidjan-Plateau, à un atelier de restitution du rapport visant à déterminer une liste de produits susceptibles d'être commercialisés au travers d'une Bourse régionale des produits vivriers (Brpv) dans l'espace Uemoa. Cet atelier co-organisé par la Commission de l'Uemoa et le Centre du Commerce international (Itc, en anglais), a permis la validation de plusieurs produits agricoles (la liste n'était pas disponible au moment où nous mettions sous presse) qui seront mis en bourse au profit des populations de l'espace Uemoa. "La Brpv se définit comme la mise en place d'un marché commun, ouvert et concurrentiel, dans lequel se fonderaient les marchés nationaux, qui offrirait un cadre propice à l'éclosion des activités productrices et commerciales", a expliqué d'entrée Mme Kouakou Sabine, Sous directrice de la promotion des activités commerciales nationales, représentant Souleymane Diarrassouba, ministre ivoirien du Commerce, de l'Artisanat et de la promotion des Pme. Selon elle, "le projet de mise en place de la Brpv dans la zone de l'Uemoa, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole de l'Union (Pau) et de la politique commerciale commune (Pcc) dont les objectifs fondamentaux visent d'une part, à contribuer

durablement à la satisfaction des besoins alimentaires des populations des 8 Etats membres, et d'autre part, à accroître les échanges commerciaux". Le démarrage effectif de la mise en place la Brpv, à écouter Mme Kouakou Sabine, s'est fait sur la base de l'élaboration des textes fondamentaux de la Bourse ; l'élaboration de documents relatifs aux instruments, outils et mécanismes de pilotage de la Bourse ; de la mise en place des organes et instances de pilotage de la Brpv ; de l'élaboration d'un plan de formation des acteurs directs, et d'un plan d'opérationnalisation de la Bourse... Avant Mme Kouakou, le représentant de l'Union européenne, Patrick Illing, a indiqué que son organisation a doté le projet de la Brpv, d'une enveloppe de 20 millions d'Euros (13 milliards de Fcfa). La facilitation des échanges, le renforcement institutionnel, la promotion des investissements, sont entre autres, selon lui, les axes autour desquels tourne le projet. Et d'indiquer que pour la réussite de ce projet, l'Ue a également mis à la disposition du Centre du Commerce international, une subvention de 3 millions d'Euros (1,950 millions de Fcfa). Quant au Représentant du Centre du Commerce international, Dr P. Mamadou, il s'est félicité de la mise en œuvre du projet, précisant que cette étude qui se veut participative, vise à se mettre d'accord sur les produits vivriers à mettre en Bourse. Avant l'ouverture des travaux, Djossou Félicien, chargé de la mise en place de la Brpv dans l'espace Uemoa, a présenté le projet. Selon lui, la Commission de l'Uemoa a mis en place une politique économique visant à nourrir les populations des 8 pays, avec des produits agricoles. Aussi, les chefs d'Etats concernés ont-ils décidé de créer un marché commun qui doit être animé par les populations, à travers les produits agricoles, d'où la mise en place de la Brpv. "Les premières études ont été faites en 2010. Elles ont conclu que la mise en place de la Bourse serait profitable aux Etats, et surtout à leurs populations", a dit M. Djossou.

BAMBA IDRISSA